Dans son télégramme, le général Lyautey de hommage au calme et à la décision et lesquels le général Moinier a dirigé asemble des mouvements, ainsi qu'à la son dont le général Brulard a assuré la lense de la ville.

on ne peut encore savoir st la leçon dou-de aux tribus rebelles a été suffisante our empêçher une nouvelle attaque. Les civils européens sont tous indemnes.

Nos pertes: un officier tué, une trentaine de soldats tues ou blessés

Fez. 27 mai, midi et demi, par télégra-phie saus fil.— Une canonnade très vive, entendué dépuits 3 h. 1/2, vient de cesser. Des ennemie, qui avaient pénétré dans la ville, ont été dispersés et poursuivis par l'artillerie.

'artillerie.

Nos pertes actuellement connues seafent : un officier tué et une trentaine de oldate tués ou blessés. Les pertes de l'enjemi sont très importantes.

La villé est calme. La visite du général quites au aultan a été ajournée.

Comment fut défendue la ville

Comment fut défendue la ville

L'attaque de la nuit avait été combinés
sur les faces nord et est de la ville, qui
ont dominées immédiatement par les conlreforts du mont Talagh. A la faveur de
la nuit, les assaillants, très énergiques,
arrivèrent au pied des vieilles murailles,
que des jatdins, des vergers, des cultures
environnent, ne laissant aucun champ libre
à la vue des défenseurs. Ceux-ci, peu
nombreux, résistèrent avec acharnement ;
mais, sur plusieurs points, ils durent momentanément reculer, défendant, pied à
pied, les premiers jardins situés à l'intérieur de l'enceinte, et reformant, dans les
maisons, une ligne de défense susceptible
d'arrêter les progrès des assaillants.

Jusqu'au jour, tous les quartiers à l'est
de la ville, vers Bah-Eidi-Bou-Djida et
Bab-Tethouh, composés de jardins, de tereains vagues et de maisons isolées, restèrent au pouvoir des Berbères qu'on se bornait à tenir en respect.

A l'aube, l'artillerie couvrit de projectiles le repaire de l'ennemt, qui s'enfuit amorts.

Aucun civil suropéen n'habitait les quar-

cun civil européen n'habitait les quar-envahis; aucun civil n'a été blessé ou

d. Les troupes ont repris possession de l'en-inte, d'où elles ont chassé les assaillants. La Légion d'honneur auxofficiers blessés au combat de Fez

Le ministre de la Guerre vient d'inscrine d'of-lee au lableau de concours pour le grade de hevalier de la Egion d'honneur, les lieutenants hardonnet et Keiser, du « tiralièure, bleumés rès griévement eu combat de Fez le 26 mai, Lour nomination au grade de chevalier pa-sitra demain à l'Official.

Un évêque en correctionnelle

In eveque en correctionnelle

Le dimanche de la Pentecôte, Mgr Caslian. évêque de Digne, en rendant compte
ase faciles de son voyage ad limina, a fait
raleim: eavoir qu'il avait requ une assimation a comparaître, le 13 juin prochain,
vant le tribunal correctionnel de Digneette mesure est une suite des fameux instrataires qui ont coulevé la conscience relifleuse de la France, et que l'on croyatt ensvecile à jameis dans lee hontes du passé. Il
fallu, dans notre petite ville, le passage
e certain préfat combiste, servi par quelmes fossetionnaires francs-magons, pour se
verer dans les banques à des investigations policères, violer les secrets intimes
fun évêque défunt et en arriver contre son
poccesseur à une accusation odieuse.
Sur la plainte du séquestre civil de la
tense épiscopale et des Séminaires, Sa
frandeur est prévenue d'abus de conflance,
your avoir détourné de leur destination des
valeurs mobilières ayant appartenu, dit-on,
toit à la Mense, soit aux Séminaires, et
viélevant à la somme d'environ 900 000 fr.
La destination de ces fonds, que l'accuaction enfle d'alleurs considérablement,
aut sans doute de subvenir à des œuvres
des. C'étaient des dépôts sacrés, des fendalons pieuses, mis entre les mains de
févêque pour être employés par luit à des
sages charitables ou religieux. Les exéluteurs de la Joi de Séparation voudraient
es affecter à un emploi profane, les arraher à l'Eglise pour les gaspiller comme les
mances de l'Efat toujours à court, malgré
se quatre mélitards et demi d'un budget
ans cesse croissant.

mances de l'Etat toujours à court, maigré se quatre militards et demi d'un budget ans cesse croissant.

Mgr l'évêque a rappelé que sa mission int att un devoir de défendre le patrimoine de l'Elise, des pauvrea, des malades, des entants ; qu'il s'y est engagé par un serment poiennel, et que rien, ni amende ni prison, se l'en pourrait jamais empécher.

Sa Grandeur estime d'ailleurs n'avoir, en secomplissant son devoir d'évêque, même has contrevenu aux lois civiles, et ne croit pas que l'accusation dont il est l'objet puisse soutenir un examen juridique séveux et impartial.

Quoi qu'il en soit, chacun sait, à Digne vi dans la France entière, que l'honorabilité personnelle de l'évêque n'est ici nullement en question. Sa Grandeur a distribué, shaque année, près de 200 000 france à son lergé, soutenu les œuvres charitables du flocèse, ne prélevant pour lui-même aucun raitement, menant une vie simple et auures dont le détait a été publié avec édification dans tous les journaux.

Quelle que ceit l'issue du procès entamé, aous avons la condance que ni le Denier du lergé ni les œuvres diocésaines n'auront pas à y perdre. Quel dommage si les populations vénalent, à, être privées des Sœurs gardes-malades, que soutient en grande partie l'évèché i Quant à la dignité de notre twôque, elle en sortira encore agrandie par fauréole de la persécution. Clergé et fidéles

partie reveche i Quant à la dignité de notre wêque, élle en sortira encore agrandie par l'auréole de la persécution. Clergé et fidéles lauréole de la persécution. Clergé et fidéles laures souffert pour l'intérêt d'un diocèle tout il a pris la charge par pur dévouement margalutée.

C'est M' Drujon, l'éminent avocat du bar-reau d'Aix, qui assistera Mgr Castellan.

ection w Conseil d'arrondissement

Conton de La Châtolonerale (Vendée) M. Louis Rampillon, maire de Thouarsais-bouldroux, libéral, a été élu dimanche, con-ceiller d'arrondissement du canton de La Cha-taignerale, par 2000 voix de majorité sur 843 votanta, su sètge laissé vacant par suite du décès du comte de Villeneuve.

ELECTIONS MUNICIPALES

A la suite de la grève des candidats aux Moctions du 5 mai, de nouvelles élections ont eu lieu à Pointis-Inace (Haute-Garonne).
Cing radicaux-socialistes ont été élus avec matre candidats de la liste opposée.
Il y a trois badiottages.

VIENT DE PARAITRE L'ILE BLEUE, par G. Thierry Nouvelle série Bijou

Précédemment parue dans la même collec-en : Fille de Chouans, par M. Delly. — Sous e palmes de Bénarès, par M. Arraz. Chaque volume, 0 fr. 60, port 0 fr. 15. alid, 1 fr. 40 ; port, 0 fr. 80. us, 5, RUE BATARA

Dans l'interview que M. Millerand vient de donner au journal autrichien la Neue Freie Presse, le ministre de la Guerre a pleinement justifié ses excellentes mesures d'abolition complète des « fiches », et il a parlé de l'armée française en des termes de patriotique confiance auxquels on Neue Freie Prese, le ministre de la Guerre a pleinement justifié ses excellentes mesures d'abolition complète des « fiches », et il a parlé de l'armée française en des termes de patriotique confiance auxquels on ne peut que rendre hommage. Il s'est aussi élevé avec une louable vigueur contre la folle et petrifeieuse utopie des milices chères pourtant au parti socialiste.

Puís, pour que toute sa pensée fût connue, il a fait de l'armée une école d'ordre et de discipline sociale.

Ce passage mérite d'être retenu.

société constituée », elle a à combattre la révolte contre ces règles.

L'école de la discipline et vaccisée civilisée; mais elle est tardive et vaine si civilisée; mais elle est excellente et nécessaire à toute société constituée », elle a à combattre la révolte contre ces règles.

L'école de la discipline et du sacrifice est excellente et nécessaire à toute société constituée », elle a à combattre la révolte contre ces règles.

L'école de la discipline et du sacrifice est excellente et nécessaire à toute société constituée », elle a discipline et sacrifice est excellente et nécessaire à toute société constituée », elle a discipline et du sacrifice est excellente et nécessaire à toute société coivilisée; mais elle est tardive et vaine si civilisée; mais elle est excellente et nécessaire à toute société coivilisée; mais elle est excellente et nécessaire à toute société coivilisée; mais elle est excellente et nécessaire à toute so

Ce passage mérite d'être retenu.

Ce passage mérite d'être retenu.

Napercevez-vous pas quel permanent service l'armée rend à la République, per les notions d'ordre et de devoir qu'elle y maintient ? Par l'école obligatoire et lafique, par l'assage d'une liberté sans frein, per le propagande des fournaux et des discouse, nous sommes un peuple an constante fermentation intellectueile, dans l'âme de qui risqueraient de se brouiller les règles élémentaires de toute société constituée. C'est dans cette atmosphère de liberté totale, dans ce obses que font dans les âmes tant de notions imparfaitement comprises que l'armée vient successivement chercher tous les enfants de la République pour leur donner, fût-ce à leur insu, cette éducation de discipline et de sont-fice sans laquelle l'homme n'est pas complet. Des réveurs ont songé quelquefois à faire de l'armée la suite de l'école. Quelle sottise i L'armée cet en effet une école complémentaire, mais par elle-même, par los nécessités propres de sa vie, par les vertus qu'elle suscite et déverloppe et non pas en fonction de l'école de l'enfance.

Ce n'est pas seulement à la République,

l'enfance.

Ce n'est pas seulement à la République, comme le dit M. Millerand, c'est à la société française que l'école de l'armée rend d'éminents services « par les notions d'ordre et de devoir qu'elle y maintient ».

Le conscrit, d'après M. Millerand, en entrant dans l'armée, entre dans une école nouvelle, où it est appelé à faire « son éducation de discipline et de sacrifice sans lemelle l'homme n'est pas complet ». laquelle l'homme n'est pas complet ».

Eh bien I que M. Millerand me permette : de le lui dire, l'école de discipline et de sacrifice n'est pas une école nouvelle pour écoles laïques, attend les vingt ans ses écoles laïques, attend les vingt ans des jeunes gens pour faire leur éducation de discipline et de sacrifice, il s'y prend bien tard, et l'école de l'armée n'a plus à ap-prendre « les règles élémentaires de toute société constituée », elle a à combattre la révolte contre ces règles

pline et sacrifice, est l'école catholique, parce qu'elle porte en tête, au-dessus de ses premières lignes : Dieu.

« L'armée est une école complémentaire, dit M. Millerand, mais, par elleme, par les nécessités propres de sa vie, par les vertus qu'elle suscite et développe, et non pas en fonction de l'école de l'enfance. »

Soit mais complémentaire de quoi ?

fance. »
Soit, mais complémentaire de quoi ?
Complémentaire des idées subversives dont
l'école sans Dieu a imprégné la jeunesse ?
Non, mais des idées saines et patriotiques
dont l'école catholique fortifie l'âme de

dont l'école catholique fortifie l'àme de l'élève.

Je ne nie pas les vertus que l'armée est capable de susciter, bien que le terrain soit ingrat. Mais je crois davantage aux vertus qu'elle développe, et c'est dans nos écoles qu'elle developpe, et c'est dans nos écoles qu'elle de l'armée se suffise à ellemème; qu'elle ne soit pas « en fonction de l'école de l'enfance », j'y consens volontiers; mais son éducation, pour être efficace, a besoin d'être préparée par une école de l'enfance en accord avec elle. Autrement, c'est prétendre admettre d'emblée, dans une école supérieure, un jeune homme qui ne sait ni lire ni écrire, et qui se complaît dans son ignorance crasse.

Chambre des députés

Séance du mardi 28 mai

Elections validées

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de E. Beschand. Ou valide sans débats l'élection de MM. Hu-got Derville, à Quimper; de Kergnier, à Vitrei, Chrard à Air; Bracke, à Paris (XIV); Deloné; à Castellane; Maunoury, à Chartres; Perrau Praduer, à Tounerre; Mignot-Bozerian, à Chi-teaudan.

La réforme électorale

Ces bulletins doivent pouvoir as séparer faci-lement.

Deux feuilles de bulletins, cinst qu'uns cir-culaire remise per chaque liste de candicir-sont distributes à chaque électeur en même temps que les cartes électorales, par les soite de l'administration.

Un règlement d'administration publique fixe les dimensions et poids maxima des circulaires ainsi que les conditions de remise de ces di-serses pièces.

De pius, des feuilles de bulletine sont à la disposition des électeurs dans toutes les sec-lions de vote. tions de vote.

Sont déclarée nuis tous bulletins autres que ceux fournis par l'administration.

l'article 15 ci-après est volé sans discussion :

Art, 15. — Lorsqu'un bulletin de vots contient un nombre de suffrage supérieur à celui
des dépuise à élier, co bulletin est valuble,
mais les derniers manuscrits au delà de ce

mais les derniers manuscrits au dela de ce nombre ne sont pas comptés. Toutefois, lorsque l'on ne peut déterminer l'ordre ce oes suffrages, le builetin est nui. Lorsque le nom d'un cundidat est répôté sur un bulletin de vote, celui-ci est voisble, mais il n'est compté que deux vois à ce candidat.

il n'est compté que deux vois à ce candidat.

M. Ponsot, à l'article 16, combat le paragraphe 2 qui, di-il, divisera dans un même parti-les candidats les uns contre les autres.

Cet article est ainsi conqui :

Art. 16. — Les suffrages donnés aux condidats comptent suivainduellement à ces candidats comptent suivainduellement à ces candidats comptent suivainduellement à ces candidats control qu'à la liste sur laquelle lis figurent.

St l'électeur modifie un bulletin de vote portant un titre de liste ou le laisse incomplét, sont comptés à liste qu'il a choisie, mais seulement à titre de suffrages de liste, pour le calcul de la répartition proportionnelle des sièges entre les tistes et non remplacés;

2 Les suffrages répétés sur le même nom.

M. Landry appule la suppression du para-

M. Landry appuie la suppression du para-

graphe 2.

M. Cassadou en réclame le maintion.

M. Augagneur combat l'article.

La Commission accepte, d'aitleurs, une modification au paragraphe 2.

Mais M. Augagneur persiste à en réclamer la suppression.

errete, synt par est entere de circonscriptions, art. 19. — Pour chacune des circonscriptions, une Commission de recensement centralise les procès-verbeux des buresux de vote, constate le nombre total des votants et le nombre des sufrages accordés à chacun des candidats. La Commission établit la masse déctorale de chaque liste en additionnant les suffrages respectivement obtenus par tous les candidats per partenant à cette liste et les suffrages de liste eut tul ont été attribués.

A l'effet de fuer le nombre moyen des sufrages de chaque liste, la Commission divise la masse sicctorale de cette liste par le nombre de députés à filtre dans la circonscription.

On adopte sans discussion caux qui suivent :
Art. \$4. ... Si um stèpé doit revente à une liste
ayent recueillà un nombre moyen de suffrages
inférieur su tilers du quotilat, ou si ascume liste
de circonscription n'y a droit, ce sièpe est adtribué à la liste de la circonscription qui a recueillà e plus grand nombre de suffrages.
Art. \$5. — La Commission régionale proclame
cius, jusqu'à concurrence des règes attribués,
les candidats les plus favorisés de chaque liste,
es en cas égalité de suffrages, l'élection est
istes, il est atribué, parmi les candidats en
listes, il est atribué, parmi les candidats en
listes que si le nombre de leurs suffrages est au
moins égal soit au quotient electoral, soit à
la moitié du nombre moyen des suffrages de
la liste dont ils font partie.
Art. 26. — Lorsqu'une liste a droit à plus de

a liste dont its font partie.

Art. 26. — Lorsqu'une liste a droit à plus de lièges qu'elle n's présenté de candidais pourant être proclamés, ces sièges sont attribués, tans les conditions de l'article précédent, avandidais de la circonscription, non encore prolamés, qui appartenant sus liste groupées au première ou à défaut aux autres listes, ont

Art. 27. — Les suffrages recueillis par un candidat décôdé dans les douze jours qui précèdent le scrutin sont valablement acquis à la liste à laquelle il appartenait, et le siège qui pourrait lui revenir, à raison de son nombre de suffrages est attribué au candidat le plus favorité après lui.

Les funérailles de M. Brisson

Le voyage de la reine de Hollande

M. Chéron, au nom de la Commission du bud-get, ilt un rapport concluant au vote d'un cré-dit de 20000 france pour frais de réception de la reine de Hollande, qui arrive à Paris amedi. Le projet est adopté.

Les obsèques du roi de Danemark

Un troisième crédit, de 9000 francs, pour frais d'envoi d'une mission spéciale aux ob-

seques du soi de Danemark, est également

M. Emmanuel Brousse. — Jo demande que
ce crédit ne soit pes détourné de son affectation et employé, par exemple, comme cela s'est
tu, en graifications au persoanel des affaires
étrangères. (Excimations en sens divers.)
M. Peincaré, président du Consell. — L'observation est exacte, en effet, mais pour le
passé. (Rires.)
Comme rapporteur du budget des affaires
étrangères, j'avais eu l'occasion de la faire.
Il n'est pas besoin de dire que comme ministre, je tiendrai la main à ce que l'emploi
du crédit soit conforme à la volonté de la
Chambre.
M. Chéroa. — La Commission du budget avait
fait aussi la mêise observation. (Rires.)
Le crédit est voté par 476 voix contre 5.

Échos parlementaires

LA REFORME ELECTORALE

pension des droits sur les blés, il a proposé le réjet de cette mesure. Contrairement à ce qui a été indiqué, il a proposé le maintien du tarif douanier au droit de 7 francs.

proposé le maintien du tarif douanier au droit de 7 francs.

Il a approuvé les dispositions prises par le gouvernement concernant les achats de blés destinés à la guerre et à la marine dans les ports d'importation.

Enfin, M. Loth a proposé l'adoption du projet de loi du gouvernement indant à porter à trois mois le délai d'apurement des tifrés de l'admission temporaire et à autoriser la mise en entrepôt des farines, semoules sons, etc., mais cette mise en entrepôt devant être considérée conime une sortie et donnant lieu, en eas de mise à la consommation, à la perception des mêmes droits que pour les produits fabriques importés de l'étranger.

L'ELECTION DE LIMOUX

L'aviateur Védripes ayant demandé un nou veau déial pour apporter divers documents, l'onzième bureau a décidé or esporter l'exame de l'élection de la circonscription de Limoux où M. Bonnail a été proclamé élu, au 10 juin

Les instituteurs syndicalistes

contre

le ministre de l'instruction publique

M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, a donna l'ordre aux instituteurs syndicalistes du Gard de quitter les bureaux qu'ils occupent à la Bourse du traveil d'Alais et de installer dans un local indépendant. Le bureau fédéral des instituteurs syndicalistes vient en guerre à ce sujet contre le grand matrix l'esquerre à ce sujet contre le grand matrix de l'esquerre à ce sujet contre le grand matrix de l'esquerre publique. Dans son dernier numéro, la revue pédagogque l'École Emanciée a publié un appel à la révolte émanant du bureau fédéral. Les instituteurs syndicalistes n'admettent pas que l'on obélisse au ministre de l'Instruction publique. Ils demandent à tous les Syndicals et à toutes les sections d'instituteurs de se grouper autour de la section du Gard et de l'encourager à la résistance.

Le bureau fédéral déclare qu'il a envisagé et qu'il accepte sans faiblesse « toutes les sonséquences possibles de cette attitude « dont il revendique d'ailleurs « la principale responsabilité ».

Le défi est net et catégorique.

Parmi les signataires, signalons M. Léger, en faveur duquel M. Guist hau levait récemment une sanction disciplinaire.

Le ministre a accordé un délai de quinze jours aux instituteurs syndicalistes du Gard pour se conformer à ses ordres, Ce délai expire aujourd'hui.

Association catholique

de la Jeunesse française

CONSEIL FÉDÉRAL

Hier, s'est ouvert à Paris, 14, rue d'Assas, 21 Conseil fédéral de l'Association catholic de la Jeunesse française, reunissant puis 200 délégués venus de toutes les régions de France

France.

La matinée, commencée par une messe de Communion, a été occupée par une première séance détudes, au cours de laquelle M. Henri Jarry, du Comité général, exposa, dans un repport fort remarqué, les progrès incessants accomplis par l'Association depuis un antende de la communion de la communion

Cà et là

Morts d'hier

Morts d'hler

Le général de division Nismes, du cadre de réserve, ancien président du Comité technique de l'artillerie, prand-officer de la Légion d'homeur, 71 ans, à Bois-Colombes. — Le capitaine Jérôme Combes, chevalier de la Légion d'homeur, 68 ans, surveillant général à l'École nationale d'agriculture de Montpeller. — M. Emile Jacque, fils du peintre animalier et peintre de grand tolent lui-même, 64 ans, — M. Bericheume, airecteur des postes et télégraphes en retraite, 67 ans, à Paris. — Le comie Constantin Paliten, grand chambellan de la cour russe, et qui fui un des principaus collaborateurs de l'empereur Alexandre II pour la réforme judichaire de l'empres slave.

Lundi, à Belfort, a eu lieu, sous la présidence de M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etal à l'în-térieur, la distribution des prix du sixième con-cours fédéral des Sociétés de tir et d'instruc-tion militaire de Franche-Comité et du territoire de Belfort.

A la cathédrale de Tarbes, un service a été célébré pour le repos de l'ame du capitaine Echeman, tombé récémment victime de l'aviation et qui avoit fait partie de la garnison de Tarbes, une affluence très nombreuse, dont beaucoup de militaires, assistaient à cette cérémonie.

Le prince de Galles a visité, lundi, Nimes, d'où il s'est rendu, en automobile, à Avignon. Il compte repartir aujourd'hul.

Le prince héritier de Serble, accompagné du commandant Pavloutich, de l'armée serbe, vient d'arriver à Sedan, refoindre le groupe d'offi-ciere de l'École supérieure de guerre, qui effec-tuent, en ce moment, un voyage d'études dans la région nord-est.

Le prince de Galles, voyageant incognito visite Avignon, la Fontaine de Vaucluse, les Baus et Saint-Remy.

Le Bon Théâtre

32 ter, quai de Passy

M. Augagneur combat l'article.

La Commission accepte, d'alleurs, une modification au paragraphe 2.

Mais M. Augagneur persiste à en réclamer la suppression.

A mains levées, le paragraphe 1º cettado proportionnelle, après exalis augustion de détait de pour le de la réforme électorale et de la représentation proportionnelle, après exalis de détait satisfaits de découvrir fant d'art mis au serpression.

A mains levées, le paragraphe 2 cet, après pointage, repoussée par 28; voix contre 267.

Puis le nouveau texte de la Commission est adoité, ainsi que l'ensemble de l'article 16.

On vote aussi sans discussion les articles sulvants:

Art. 17. — Sont déclarés nuis les suffrages donnés à des citogens dont la condidature n'a pus été enregistrée.

Art. 18. — Le dépouitiement opéré dans chaque de vote fixe le nombre des votants.

La REFORME ELECTORALE

Le Bon Théûtre a été apprécié pendant les vacances de la Pentecôte, et les specialeurs étalent satisfaits de découvrir fant d'art mis au serie de vote rous pus estions pour le cette n'estent à voter du projet de la commission et d'employer tous ses efforts pour adoit pus les auticles sulvants:

La COMMISSION DES DOUANES

La COMMISSION DES DOUANES

M. Loth a donné lecture de son rapport sur la question des blés, qui sera déposé aujour-d'hui.

En ce qui concerne les propositions de la résorme étaction proportionnelle, a 2 h. 4/2, et putroitique l'entent et de la représentation proportionnelle, apris d'avoir manger l'except de la commission et d'employer tous ses efforts pour de la résorme et debat en soutenant enregiquement les dis-deut et de la commission et d'employer tous ses efforts pour de la résorme et debat en soutenant enregiquement les dis-deut et de la commission et d'employer tous ses efforts pour de la résorme les fluents au vote final de la résorme et de la résorme et debat en soutenant enregiquement les dis-deut et de la commission et d'employer tous ses efforts pour de la résorme et de la résore d'entent extent et de la résorme et de la résorme et de la réso

Assemblée annuelle

des catholiques charentais

Angouléme, le lundi de la Penteccie, leur journée annuelle.

A 9 h. 1/2 il y eut deux séances de travail.

L'une, présidée par Mgr Cézerac, évêque de
Cahors, était réservée aux dames et demoisolles,
venues très nombreuses, si nombreuses que la
salle du cerole catholique était trop petite.

M. l'abbé Thellier de Poncheville leur a parlé,
avec cette délicatesse et ce cœur que tous tu
connaissent, de leurs devoirs d'apostolat. Elles
les ont mieux compris et, espérons-le, elles les
rempliront. Mgr de Cahors a bien voulu dire un
mot pour corroborer les paroles du conférencler
et donner sa bénédiction pour demander à Dieu
de bénir les généreuses résolutions qu'elles ont
suscitées.

diocésain relativement à la marche des œuvres pendant l'année écoulée, après un vibrant appel à union par M. l'abbé Dufayet, ouré-doyen de Saipt-Amant-de-Boine, ill les statuts de l'Union des catholiques du diocèse d'Angouléme et la déclare fondéé. Les adhésions sont immédiatement recueillies comme don de joyeux avènement à l'œuvre naissante.

A 14 heures, dans la cathédrale, archicomble, messe basse du Congrès à laquelle assistent NN. SS, les évêques. A l'Élvanglie, M. l'abbé Thellier de Poucheville donne l'allocution de circonstance sur cotte parole de Noire-Seigneur :

« Amez-vous les uns les autres comme je vous ai més », et il en tire de très fortes et très nécessaires leçons en un langage tout apostolique. Les évêques bénissent la foule solennellement.

lique. Les dvêques bénissent la foule solenneilement.

A h. 4/2, la grande assemblée n'est, cette
année, que pour les hommes. Après la présentation de l'auditoire par Migr Arlet à Mgr Cézerae et à l'orateur M. Gaudet de L'esclard,
avocat à Le Rochelle, la parole est domnée au
conférencier qui, sur ce thème. Nos raisens d'espérer, nous prouve éloquemment, avec beaucoup
de chaleur et de vie, que nous devons et pouvons espèrer un retour national à Dieu, une
France catholique. Son discours a été haché
d'applaudissements et une longue ovation lui a
té faite. Mgr Cézerao a clôturé la réunion en
demandant à tous l'action catholique faite de
perière, de loyauté et d'abhégation.

Excellente journée digne des années passées.

Le Congrès diocésain de Moulins-sur-Allier

Le Congrès diocésain de Moulins a commencé lundi, 27 mai, et durera jusqu'au 30, Mgr Penon le préside, assisté du chanoine Delacelle, vicaire général, chargé des cuvres.

La première journée était consacrée aux genéral, chargé des cuvres.

La première journée était consacrée aux geunes. La messe, célèbrée par Monseigneur, et au cours de laquelle M. le vicaire général Caillot pronnoque une allocution doctrinale, fut suivi des séances d'études très animées. 1 000 congressistes y prenaîent part, représentant des groupes nombreux exclusivement bourbonnais. Un rapport a été lu par M. 13bé Colas sur les entants et la jeunesse et leur formation par le cutéchisme et la communion privée ; leur persévérance par les petits patronages, leur piété par la pratique des sacrements. Rapport de M. Baron sur les groupes de jeunes gens et leur formation chrétienne. Un rapporte des sacrements, Rapport de M. Baron chrétienne. Un rapporte des sacrements de les présents par la senua, qui a énuméré les services rendus par l'internediaire du bureau central.

A 5 heures, au salut solennel, allocution brillante par Mgr l'évêque, exposant un programme de vie chrétienne. A 8 heures, magistral discours, devant une salle comble, de M. Jacquier, l'éminent avocat lyonnais, sur les maux et remèdes de l'heure présente.

Congrès de Blois

Mer révêque de Biois à adressé à ses dio-césains une lettre pastorale les convoquant à un Congrès diocésain qui se tiendra les 7 et à juillet et aura principalement pour objet les Aesociations paroissiales d'hommes.

MERCREUI 20 MIN 1807 Echos religieux

2 600 pèlerius baut-mariels sont arrives Domreny, conduits par leur évêque. Mar de Durfort. A Domramy

Nous rappelons que le pèlerinage de « le rance à Rome » aura lieu du 4 au 13 septembre prochain.

Pour les renseignements & inscriptions d'adresser:

A.M. Alexandre Maupetit, secrétaire général du pélerinage, 36, boulevard Haussmann, Paris M. Clément Court, 16, rue du Plat, Lyon M. Delcamp, 5, rue Combes, Bordeaux: M. te chauoine Abadie, curé de Saint-Pierre, à Toulouse; M. Jules Perrin, 42, rue Montgrand, Marseille.

Concours de catéchies

Mgr l'archeveque d'Auch adresse au clergé de son-diocèse uns lettre pastorale au sujet du pro-chain concours diocésain de catéchismes et des deux Journées des 21 et 22 juin, qui escont con-sacrées aux patronages et à le dévotion euche-

Le couronnement solennel

de Notre-Dame de Laurie (Cantal)

Le 22 mai, au milieu d'une foule de près de 3000 personnes, venues du Cantal, du Puy-de-Dome, de la Haute-Loire, a eu lieu le couronnement solennel de Notre-Dame-de-Laurie, Le évêques de Saint-Flour, de Clermont, du Puy les deux premiers accompagnés de leurs vi leaires généraux, y assistaiont, sinsi qu'an nombre considérable de prêtres. Un Triduum préparatoire avait été prêche par M. l'abbé vaist, missionnaire diocésain du Puy. La grandy messe fut célèbrée sous une vaste tente dresséd dans un champ. M. l'abbé Simon, directeur de œuvres pour le diocése de Saint-Flour, pro nonça une magistrale allocution, après laquellé il fut procédé à la cérémonte du couronnement. Au banquet qui suivit, assistaient les évêques les prêtres et les notabilités de la région, parmi lesquelles les maires de Laurie, d'Aurise et Bleslet et Mgr l'évêque de Saint-Flour, L'après-mid eu lieu une procession magnitique. M. l'abbé Vala et Mgr Lecœur ont adressé à la foule immensien plein air, des allocutions remarquées. Li temps étatt magnifique. de Notre-Dame de Laurie (Cantal)

Journée liturgique à Corbie (Som

Jésus, Maris, Joseph (Indulg, 7 one of 7 queson, epple, our dell M. Jacques-Léon Minet, 71 ans, à Abbeville — Mine Léone Thorel, dédie abonnée, 63 ans, à Lille, — M. Tabbé Métals, chanoine ho noraire, archiviste diocésain, 57 ans, à Charires — Sœur Euphrosine, 65 ans, zélée propagatirle de la Bonne Presse, à Saimagne (Ariannes) — Mine Adaibert de Franqueville, née Bartht Lailart de Lebucquière, 81 ans, à Amiens, très dévouée à toutes les œuvres. — Mine Ve Gonin née Marie Feuillée, 75 ans, à Nevers.

ACTION DE GRACES Reconnaissance pour une grace important obtenue par l'intercession de Sœur Therèse de l'Enfant-Jesus.

MARIAGES mande aux prières de nos

mariages de ; Mile Susanne Gagnebé, fille du sympathique no-taire de Calviac (Dordogne), ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Sar lat, avec M. le Dr Jean Boisseull, de Bazac-sur-

lat, avec M. le Dr Jean Bousseun, l'Isle.
Mile Marie de Lisie du Dreneuc, ancien zouare point ges de Lisie du Dreneuc, ancien zouare point se mai, en l'église Saint-Similée, a Nantes. Esté Ple X avait daigné envoyer la bénédiction tificale aux jeunes époux.

Informations du soir

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Le « Caucase »

a bien été canonné par les Turcs

a bien été canonné par les Turcs

Marseille, 23 mai. — Ce matin, vers
il heures, est arrivé à Marseille le paquebot
Caucase, des Messageries maritimes, venant en
dernier leu de Naples, et qui essuva, le 22 mai,
deux coups de canon à Smyrne au moment où
il sortait de ce port.

Dans son rapport de mer, M. Vaulpré, commandant du Caucase, confirme cet incident.

**Le 22 mai, à heures du soir, dit-il, après
avoir embarqué à mon bord 600 passagers dont
575 de nationalité itailenne expulsés de Smyrne
par les autorités ottomanes, le pris le large,
précéde du bateau-pilote, lorsque tout à coup
la batterie située au sud de la passe lina des
cessivement à intervalle de quelques secodes
deux coups de canon a blanc. Immédiatement
après, deux autres coups de canon a lurent es
et deux boulets passèrent en sifiant au-dessus
de la mature pour tomber en mer à 4 ou
500 mètres parent, de canon à blanc et je ha les
eignaux d'usage pour obtenir une explication. »

Le commandant indique ensuite qu'après le
tir à blanc dirigé sur le navire, maigré les appels réiérés du siffet d'alarme et les signaux
faits à la main de la pascaerelle, il ne put obtenir pour la deuxième fois aucuae réponse du
bateau-pilote. Il proteste énergiquement contre
cet acte et contre l'obligation qu'il ul était împosée par le tir du fort de s'arrêter, alors que
le monindre vent pouvait drosser son navire
contre la ligne des torpilles.

Le commandant ajoute qu'il a déposé entre les
mains du même conseul une déclaration dans
laquelle la rende de la pascaers ont déposé entre
les mains du même conseul une déclaration dans
laquelle la rende hommage au sang-froid du
commandant, de l'état-major et de l'équipage.

L'arrivée du Caucase pour les soins domnés aux passagers
itsétens pendant la raversée.

UN DEMENTI

UN DEMENTI

Constantinople, 28 mai. — On déclare que les bruits répandus à l'étranger au sujet de verations dont les Italiens expulsés aureient été l'objet, sont entièrement inexacts. D'alleurs, il n'y a qu'un petit nombre d'Italiens qui soient partis. C'est seulement à Smyrne que les autorités out réclamé à quelques Italiens le payement de l'impôt de la patente.

ON EXPULSE BES ITALIENS DE CONSTANTINOPLE

Constantinople, 28 mai. — Le journal officiel du vilayet de Constantinople publie un avis portant que les Italiens qui n'auront pas quitté la ville d'ici au 12 juin, seront expulsés. UNE CATASTROPHE EN ESPAGNE

Un cinématographe prend feu 80 morts ; de nombreux blessés 80 morts; de nombreux blessés
Villaréal, 28 mal. — Un incendie ayant détruit la baraque d'un cinématographe, à Villaréal, 80 personnes ont péri; a outre, un grand
nombre de blessés agonisent.
Le cinématographe était installé dans le local
d'une ancienne boutique. Il ne disposait que
d'une aucienne boutique. Il ne disposait que
d'une acule porte de sortie, près de laquelle
se trouvait la cabine destinée à l'appareil de
projection.
Au cours de la séance, une pellicule s'enflamma, communiquant le feu à la cabine.
Une panique s'empara des assistants, dont le
nombre s'elevait à environ 180. Tous se précisitèrent vers la sortie au milleu d'une vive

bousculade, qui permit à peu de personnes de gagner l'extérieur. La situation du fover d'incendie, qui prenai de plus en plus d'extension, augmenta l'affole ment des sepectateurs et rendit plus difficile l'or ganisation des secours venant du dehors. On ignore encore le nombre exact des blessés

AERONAUTES ALLEMANDS EN FRANCE Par un fort vent d'Est, le départ d'un con-cours de distance pour ballons sphériques té été donné samedi soir, à 5 heures, à Barmen, en Allemagne.

Aussi quelques concurrents sont-lis venu atterrir en France, C'est ainsi qu'on signale de Saint-Ellenne que dimanche un ballon a si-terri près de la ferme de Gros-Bois, sur la limite des communes de la Pacaudière et de Vivans.

Vivans.

Ce ballon, de I 200 mètres cubes, était monté par trois aéronautes allemands.

monté par par trois aéronautes allemands.
D'autre part, un autre sphérique monté pat
trois personnes, a atterri avec l'aide des habitants de Montsauche, en plein Mervan. Les
aéronautes, de riches propriétaires allemands
voyageant pour leur agrément, étaient également partis de Barmen.
Aprés avoir replié leur aérostat et rempil les
formalités avec la régie et la gendarmerie, les
aéronautes sont repartis par le train dans it
direction de Dijon.

NOS DIRIGEABLES

Mantes, 28 mai. — L'asconston de durés el d'allitade pour la réception du dirigeable Selle-de-Beauchamp, a été exécutés es matin.

Toutes les obligations imposées ent été dépassées.

Quetre personnes avaient pris place dans le nacelle.

EST DANS UN ETAT DESESPERE

Dayton (Ohio), 28 mai. — Les médecins qui signent Wilbur Wright déclarent son état désespéré.
La mort de l'aviateur n'est plus qu'unc que tion d'heures.

> UNE CARAVANE EGAREE DANS LES PYRENEES

LE SABOTAGE Perpignan, 28 mai. — Des inconnus ont coupt les fils télégraphiques qui longent la voié du chemin de fer départemental entre Perpignan et Bompas ; fis les ont enlevés eur une lonqueur de plusieurs kilomètres et les ont emportés.

Toulon, 28 mai.— Au Pradet, près de Tou-lon, un propriétaire surprit deux soidats qui, mangeaient des cerises dans sa propriété ; lis s'arma de son fosil et tira sur eux. Un soidats a été tué, l'autre mortellement blessé. La gendarmerie de Toulon s'est transportée sur les lleux.

sur les lieux.

Le propriétaire meurtrier s'est constitué prisonnier.

Le soldat qui a été tué se nomme Jodon,
est agé de 19 ans, et engagé volontaire dans
l'infanterie coloniale. Son camarade, mortellement blessé, s'appelle Le Guillerme, originaire
de Versailles.

UN SOLDAT TUE ET UN BLESSE POUR DES CERISES

Vernet-les-Bains, 28 mai. — Les huit personnes faisant partie de la caravane du Club Alpin français et qui s'étaient égarées hier pendant une excursion au Canigou, ont été vertout vées vers minuit aux conques du Cady. L'une d'elles, tombée maiads en rouse, est soignée par un médecin membre de caravane, dans un hôtel de Vernet-les-Bains M. Sauvage, président du Cady Alpin, est reparti ce matin avec la caravane entière, à l'exception de six membres.